



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet décrit ci-dessous :

Le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté, à sa séance ordinaire tenue le 14 avril 2009 à 19 h, les projets de règlements suivants :

- Projet de Règlement 01-275-43 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et dont l'objet principal est de modifier les amendes (n° dossier : 1091462007);
- Projet de Règlement 01-275-44 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et dont l'objet principal est de soumettre à un Plan d'implantation et d'intégration architectural, les enseignes sur les territoire des SDC Promenade Sainte-Catherine Est et Ontario (n° dossier : 1091462008);
- Projet de Règlement 01-275-45 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et dont l'objet principal est de confirmer, dans le secteur soumis à un plan de site nommé secteur "Louis-H. Lafontaine", la présence de balcons et d'équipements mécaniques dans les autres cours (n° dossier : 1091462010);

Une assemblée publique de consultation se tiendra le 12 mai 2009 à 18 h 30 à la maison de la culture Mercier située au 8105, rue Hochelaga, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et la Charte de la Ville de Montréal.

Au cours de cette assemblée, le règlement ainsi que les conséquences de son adoption seront expliqués. Le conseil d'arrondissement entendra également les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement 01-275-45 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Les projets des règlements 01-275-43 et 01-275-44 ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5600, rue Hochelaga, bureau RC.20, de 8 h 30 à 16 h 30.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 28^E JOUR D'AVRIL 2009.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement